



Communiqué de presse  
Paris, le 14 avril 2017

## Date de la fin de la campagne pour le premier tour de l'élection présidentielle

**La campagne électorale officielle en vue du premier tour de l'élection présidentielle prendra fin, en vertu de l'article 10 du décret du 8 mars 2001, le vendredi 21 avril 2017 à minuit.**

La Commission nationale de contrôle de la campagne électorale en vue de l'élection présidentielle rappelle qu'à compter de cette date toute action de campagne et tout acte de propagande à visée électorale sont interdits sur l'ensemble du territoire de la République.

Elle a demandé à tous les candidats de ne plus tenir de réunions publiques, de ne plus faire procéder à aucune distribution de tracts, de ne plus diffuser par voie électronique aucun message ayant un caractère de propagande électorale **à compter du vendredi 21 avril à minuit**. Elle leur a aussi demandé de figer le contenu de leurs sites internet à partir de la même heure et de ne plus faire aucune actualisation de ces sites jusqu'à la fermeture des derniers bureaux de vote le dimanche 23 avril à 20 heures. Elle leur a demandé de désactiver tous les dispositifs d'actualisation automatique de leurs sites internet ainsi que tout dispositif permettant un échange interactif avec les électeurs, que ce soit par téléphone, par internet ou par voie d'échanges électroniques.

La Commission rappelle également qu'il n'est plus possible de diffuser aucune interview des candidats ou de leurs soutiens dans la presse écrite ou audiovisuelle les samedi 22 et dimanche 23 avril 2017. Aucun sondage, aucun résultat partiel, aucune estimation des résultats ne peut non plus faire l'objet d'une quelconque diffusion le samedi 22 et le dimanche 23 avril avant 20 heures.

Enfin, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, à Saint-Pierre-et-Miquelon et en Polynésie française où le scrutin est avancé au samedi 22 avril 2017, la campagne menée sur ces parties du territoire national devra prendre fin **localement le jeudi 20 avril à minuit**.

Suivre l'actualité de la Commission :  
[www.cnccep.fr](http://www.cnccep.fr)  
[@CNCCEP](https://twitter.com/CNCCEP)

---

### A propos de la CNCCEP

La Commission veille au respect du principe d'égalité entre les candidats et au bon déroulement de la campagne électorale. Elle s'assure qu'ils bénéficient des mêmes facilités de la part de l'Etat. Elle vérifie la conformité aux dispositions en vigueur de leurs affiches et de leurs professions de foi.

**Contact presse** : Cyrille Menant - Tél : 01 72 60 58 61 - courriel : [presse@cnccep.fr](mailto:presse@cnccep.fr)